



Association scolaire intercommunale  
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon  
AscoVaBaNo  
Secrétariat - CI  
Place du Pont 2  
1337 Vallorbe

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 22 SEPTEMBRE 2021, 20H00, À VALLORBE, GRANDE SALLE.**

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, vice-présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Jennifer Grandchamp, Thomas Maillefer, Guylène Besson, Lucas Wettstein, Sarah Chappuis, Morgan Jolliet, Daniel Guignard, Stéphane Boulaz, Céline Dutoit, Dominique Affolter, Jonas Bürdel, Jessica Von Büren, Isuf Gecaj, Frédéric Jean-Fréville Laforge, Sarah Clot, Line-Claude Magnenat, Barris Alev, Maurizio Rocca, Stéphane Costantini, Véronique Dupraz-Rutz, Caroline Paccaud

M. Jean-Luc Conod est excusé et remplacé.

MM. Raymond Durussel et Christophe Vallotton sont excusés et non remplacés.

Mme Rosemay Christen est absente et non remplacée.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Christian Nyffenegger, Muriel Vuagniaux, Boulaz César, Daniel Grandjean, Roger Dupertuis, Etienne Candaux, Nicolas Mezenen, Luc-Olivier Stramke et Claude Languetin.

M. Vincent Stern est excusé.

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 à Ballaigues ;
4. Assermentation si nécessaire ;
5. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 02-2021 « Affichage numérique Frontal (ANF) » ;
6. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis N° 03-2021 « Budget 2022 » ;
7. Désignation d'un représentant des autorités intercommunales pour le Conseil d'établissement ;
8. Communications du Comité de direction ;
9. Motions, postulats, interpellations, etc. ;
10. Divers.

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h07, elle présente l'Association aux nouveaux membres.

### **1. Appel**

Avec 22 délégués présents, le quorum est largement atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.



## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 à Ballaigues**

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance. Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité avec 2 abstentions avec remerciements à son auteur.

## **4. Assermentation**

La vice-présidente donne lecture de la promesse légale. A l'appel de leur nom, Mme Guylène Besson et Line-Claude Magnenat ainsi que MM. Yves Mouquin, Alev Barris et Lucas Wettstein promettent d'être fidèle aux constitutions fédérale et cantonale et sont régulièrement installés par Mme la vice-présidente.

## **5. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 02-2021 « Affichage numérique Frontal (ANF) »**

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à Mme Céline Dutoit pour la lecture du rapport de la Commission.

La vice-présidente ouvre la discussion sur le rapport de la Commission. M. Barris Alev demande ce qui est entendu par soumissions, est-ce des devis demandés par l'Etat de Vaud auprès de sociétés ? Mme Bréchon lui répond que l'Etat de Vaud a effectué des soumissions auxquelles l'Association n'a pas encore accès.

M. Nyffenegger ajoute que ce coût a été établi dès le départ, en cas d'offres plus élevées, le Comité de direction sera automatiquement informé par la Canton.

M. Barris Alev demande si c'est l'Etat de Vaud qui fixe le cahier des charges par rapport à la spécificité du matériel. M. Nyffenegger lui répond que la partie qui concerne les écrans est à charge du Canton et l'installation (les supports) à charge de l'Association.

Il n'y a pas d'autres questions.

Mme Bréchon lit les conclusions du rapport.

### **Le Conseil intercommunal (CI) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)**

- Vu le préavis n° 02-2021 du Comité de direction au Conseil intercommunal, Affichage Numérique Frontal ;
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 410'000.- pour l'acquisition et l'installation de 65 affichages numériques frontaux ;
2. la dépense, financée selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt, sera portée au bilan comme nouveau compte à amortir en 8 ans ;



Les délégués passent au vote. Ils acceptent le texte ci-dessus à l'unanimité avec une abstention.

#### **6. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis N° 03-2021 « Budget 2022 »**

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Costantini pour la lecture du rapport de la COGEF.

La vice-présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEF. Il n'y a pas de questions.

Il ouvre la discussion sur le document « Projet de budget 2022 » :

Page 1 : pas de question  
Page 2 : pas de question  
Page 3 : pas de question  
Page 4 : pas de question  
Page 5 : pas de question  
Page 6 : pas de question  
Page 7 : pas de question  
Page 8 : pas de question

Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

La Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil intercommunal (CI) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)**

- Vu le préavis du Comité de direction concernant le budget de fonctionnement pour l'année 2022 ;
- oui le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2022 est adopté tel que présenté.

Les délégués passent au vote. Ils acceptent le texte ci-dessus à l'unanimité.

#### **7. Désignation d'un représentant des autorités intercommunales pour le Conseil d'établissement**

La vice-présidente fait un résumé sur le rôle du Conseil d'établissement et lit l'article 25 du règlement du Conseil d'établissement ainsi que l'article 3. Mme Vuagniaux, actuelle présidente du Conseil d'établissement insiste sur le fait que le délégué qui se présentera ce soir doit être conscient qu'il est susceptible de prendre le poste de président, car ni elle ni M. Boulaz ne souhaitent prendre cette responsabilité.

Mme Dutoit se propose, mais par forcément pour la présidence. M. Guignard se propose également et informe qu'il est prêt à accepter la présidence.

M. Guignard est élu par acclamation.



## 8. Communication du comité de direction

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

M. Languetin présente au Conseil intercommunal les deux nouveaux membres du Comité de direction qui sont M. Luc-Olivier Stramke, municipal à Vallorbe et M. Nicolas Mezenen, municipal à Romainmôtier-Envy. Il en profite également pour présenter les membres des différentes commissions du Comité de direction.

### Bâtiments (M. Nyffenegger et M. Candaux)

M. Nyffenegger informe que cette Commission a assez peu fonctionné sur la dernière législature à part ces derniers mois, car il y a plus de mouvement de population dans les villages et particulièrement dans le Vallon du Nozon. Une entreprise avait été mandatée afin d'établir une étude démographique pour avoir une vision globale sur du long terme. Chaque Municipalité a participé à la séance au cours de laquelle le rapport a été donné. Les sites scolaires actuels sont déjà chargés et il a donc été décidé de travailler sur la faisabilité d'un nouveau collège dans le Vallon du Nozon, comprenant des salles de classe, de gymnastique ainsi qu'un réfectoire et une UAPE. Trois sites sont potentiellement retenus, il s'agit de Vaulion, Croy et Romainmôtier-Envy. La Commission est actuellement en contact avec le Canton afin de clarifier la faisabilité sur chaque site concerné.

### Transports (M. Mezenen et M. Boulaz)

M. Boulaz présente la Commission en deux mots. M. Languetin ajoute que des contacts fréquents sont pris avec les différents transporteurs, soit la société Audemars et Carpostal par rapport aux bus de ligne et aux doublures et que la Commission gère également les places de stationnement et les passages sécurisés. Cette Commission a beaucoup de travail avec un budget conséquent et l'accent est mis sur la sécurité.

### Restaurants scolaires (Mme Grandjean et M. Stern)

Mme Grandjean présente cette Commission ainsi que les deux prestataires qui s'occupent de préparer les repas. L'Auberge Communale confectionne, livre et sert les repas aux élèves de Vallorbe et la pâtisserie « Au Gaulois » confectionne et livre les repas à Vaulion.

### Activités parascolaires (Mme Vuagniaux et M. Dupertuis)

M. Dupertuis explique que cette Commission s'occupe des activités très proches du cadre scolaire, soit les devoirs surveillés, les encadrements après le repas à Vaulion ainsi que la sécurité aux arrêts de bus à Vaulion également, il profite de cette prise de parole pour informer que l'Association recherche du personnel pour la surveillance aux arrêts de bus sur la pause de midi.

Suite à la présentation de toutes ces Commissions, M. Languetin prend la parole et ajoute que suite à la reprise de la convention par l'Association, une nouvelle organisation a dû être pensée et du personnel a été engagé. Mme Lucia Recordon, collaboratrice au sein de la bourse communale de Vallorbe s'occupe de l'administration, des salaires et de la comptabilité. En ce qui concerne la gestion du personnel et les divers contacts qu'il pourrait y avoir, Mme Muriel Vuagniaux a accepté le poste. L'organisation et la gestion des transports scolaires ont été confiées à Mme Martine Fahrni, cette dernière a accepté de continuer à s'en occuper après son départ à la retraite. Mme Bueche continue en qualité de secrétaire du Comité de direction et du Conseil intercommunal.

Mme Bréchon en profite pour annoncer aux membres qu'une adresse mail a été créée spécialement pour le Conseil intercommunal, il s'agit de [ci@ascovabano.ch](mailto:ci@ascovabano.ch). Elle invite les délégués à utiliser cette adresse en cas de questions et/ou communications spéciales concernant le Conseil intercommunal uniquement.



## 9. Motions, postulats, interpellations, etc.

néant

## 10. Divers

Mme Dutoit prend la parole, elle a été interpellée par des parents lors de l'Assemblée générale de l'APé qui lui ont demandé si des activités pouvaient être proposées aux enfants de Vallorbe à la pause de midi. Mme Vuagniaux répond qu'elle n'est pas au courant d'une telle demande, le Comité de direction en prend note et reviendra avec des réponses au prochain Conseil intercommunal.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de verre de l'amitié ce soir.

La vice-présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

La parole n'est plus demandée et la vice-présidente clôt la séance à 21h02.

La vice-présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche



